
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

12 DÉCEMBRE 2011

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES AUX FONDS BUDGÉTAIRES FIGURANT
AU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À LA
CULTURE, À L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET À L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE, AU FINANCEMENT DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES
ET DES HAUTES ÉCOLES, AUX AIDES AUX INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES, AUX
ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC ET AU SPORT(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA COMPTABILITÉ,
DU BUDGET ET DU SPORT
PAR **M. PHILIPPE DODRIMONT.**

(1) Voir Doc. n°290 (2011-2012) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du ministre Antoine (articles 1,16 et 17)	3
2	Discussion générale et discussion des articles	3
2.1	Avis de la commission de l'Enseignement supérieur	3
2.2	Avis de la commission de l'Education	3
2.3	Avis de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances	3
2.4	Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales	3
3	Votes	4
	AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	5
	AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION	7
	AVIS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE	9
	AVIS DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES	11

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport a examiné au cours de ses réunions des 5 décembre 2011 et 12 décembre 2011(2) le projet de décret - programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, au financement des institutions universitaires et des Hautes écoles, aux aides aux institutions universitaires, aux organismes d'intérêt public et au Sport.

1 Exposé du ministre Antoine (articles 1,16 et 17)

Le ministre Antoine relève qu'à l'article premier, il fallait compléter la liste des Fonds budgétaires, c'est ce qui est fait dans l'annexe n°1.

L'article 16 est une correction purement technique de modification du décret dopage où l'on renvoie non pas à l'article 20 mais à l'article 19 car il y a eu une renumérotation. Il fallait donc modifier le renvoi.

2 Discussion générale et discussion des articles

Aucune remarque n'étant soulevée, les membres de la commission prennent lecture des avis des commissions spécialisées.

(2)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Diallo , M. Eerdekens , M. Istasse , M. Mottard , M. Onkelinx , M. Walry (en remplacement de M. Diallo), M. Crucke (en remplacement de M. Jamar), M. Dodrion (Rapporteur) , M. Jamar , M. Kubla , M. Miller (Président) , M. Mouyard , M. Cheron , M. Noiret , M. Elsen (en remplacement de M. Lebrun), Mme Goffinet , M. Langendries (Président) , M. Lebrun et M. Migisha

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Bertieaux, Mme Bertouille, M. Walry : membres du Parlement

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

M. Van den Kerchove, Directeur de Cabinet du ministre Antoine

M. Jeanmoye, directeur de cabinet adjoint du ministre Antoine

Mme Dubuisson, directeur de cabinet adjoint au cabinet du ministre Antoine

Mme Bradfer, collaboratrice au cabinet du ministre Antoine

Mme Leprince, experte du groupe PS

M. Pirenne, expert du groupe PS

M. Bosson, expert du groupe MR

M. Van Lint, secrétaire politique groupe ECOLO

Mme Van Kerrebroeck, experte du groupe cdH

2.1 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur

La commission de l'Enseignement supérieur recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret-programme – partim pour les matières relevant de ses compétences :

— des articles 6 à 12 à l'unanimité des 11 membres présents ;

— des articles 13 et 14 par 9 voix contre 2.

2.2 Avis de la commission de l'Education

Par 11 voix contre 0 et 0 abstention, la commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret-programme – partim pour les matières relevant de ses compétences.

2.3 Avis de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances

Par 8 voix contre 3 et 0 abstention, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret-programme – partim pour les matières relevant de ses compétences.

2.4 Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales

Par 12 voix contre 0 et 0 abstention, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret-programme – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Un amendement n° 1 est déposé par Mme Bertieaux et M. Neven

Il est inséré, dans le Titre III « Dispositions relatives à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale », un Chapitre III libellé comme suit :

« Chapitre III.- Dispositions relatives à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire.

Article 5bis

L'article 3, §3, alinéa 7, 10° de la loi du Pacte Scolaire du 29 mai 1959 est remplacé par la disposition suivante :

10° en 2012 de :

2,0130% pour les écoles autres que fondamentales ;

1,8756% pour les écoles fondamentales ;

Article 5ter

L'article 3, §3, alinéa 7, 11° de la loi du Pacte Scolaire du 29 mai 1959 est remplacé par la disposition suivante :

10° en 2013 de :

a) 1,9733% pour les écoles autres que fondamentales ;

b) 1,8410% pour les écoles fondamentales ;

Article 5quater

L'article 15bis du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice est abrogé.

Article 5quinquiès

L'article 29bis du décret du 29 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et de l'enseignement primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement est abrogé. »

Justification

Les dispositions qu'il est proposé de supprimer font l'objet, depuis l'année scolaire 2011-2012, d'amendements dans les décrets contenant les budgets ajusté 2011 et initial 2012 visant à les rendre non applicable. Afin d'assurer mieux encore la sécurité juridique du mécanisme, le présent amendement vise à supprimer ces dispositions, et, ainsi d'abroger le mécanisme « Robin des Bois » pour l'avenir.

En d'autres termes, le présent amendement a pour effet que, même après 2011-2012, les établissements scolaires secondaires appartenant aux classes numérotées de 13 à 20 conformément à l'article 4, alinéa 5, du décret du 30 avril 2009

organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité ne se verront plus appliquer de coefficient réducteur ni sur leurs moyens de fonctionnement, ni sur leur capital-période ou leur NTPP.

3 Votes

L'article 1er est adopté à l'unanimité des 11 membres présents ;

L'article 2 est adopté par 8 voix et 3 abstentions ;

Les articles 3 à 5 sont adoptés à l'unanimité des 11 membres présents ;

L'amendement n°1 insérant un Chapitre III « Dispositions relatives à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale », au Titre III du projet de décret est rejeté par 3 voix contre 8 ;

Les articles 6 à 12 sont adoptés à l'unanimité des 11 membres présents ;

Les articles 13 et 14 sont adoptés par 8 voix contre 3 ;

Les articles 15 à 17 sont adoptés à l'unanimité des 11 membres présents ;

L'ensemble du projet est adopté par 8 voix et 3 abstentions.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

Ph. DODRIMONT R. MILLER

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROJET DE DECRET-PROGRAMME

portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, au financement des institutions universitaires et des Hautes écoles, aux aides aux institutions universitaires, aux organismes d'intérêt public et au Sport partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Enseignement supérieur

Avis de la commission de l'Enseignement supérieur

La commission de l'Enseignement supérieur recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret-programme – partim pour les matières relevant de ses compétences :

- des articles 6 à 12 à l'unanimité des 11 membres présents ;
- des articles 13 et 14 par 9 voix contre 2.

La Rapporteuse,

Le Président,

Joëlle KAPOMPOLE

Carlo DI ANTONIO

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PROJET DE DECRET-PROGRAMME

portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, au financement des institutions universitaires et des Hautes écoles, aux aides aux institutions universitaires, aux organismes d'intérêt public et au Sport partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Education

Avis de la commission de l'Education

Par 11 voix contre 0 et 0 abstention, la commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret-programme – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Le Président,

Françoise FASSIAUX-LOOTEN

Jean-Luc CRUCKE

AVIS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE

PROJET DE DECRET-PROGRAMME

portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, au financement des institutions universitaires et des Hautes écoles, aux aides aux institutions universitaires, aux organismes d'intérêt public et au Sport partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances

Avis de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances

Par 8 voix contre 3 et 0 abstention, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret-programme – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Le Président,

Catherine HOUDART

Jean-François ISTASSE

AVIS DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES

PROJET DE DECRET-PROGRAMME

portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, au financement des institutions universitaires et des Hautes écoles, aux aides aux institutions universitaires, aux organismes d'intérêt public et au Sport partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales

Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales

Par 12 voix contre 0 et 0 abstention, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret-programme – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur

Le Président,

Alfred GADENNE

Béa DIALLO